

**PAGES
MANQUANTES**



S. SEBASTIEN (VANNUCCI PIETRO)

LE CARÊME



LE CARÊME est une discipline spéciale que l'Eglise impose à ses fidèles pendant quarante jours avant Pâques (quarante-six jours avec les dimanches). Cette discipline saisit tout le composé humain, corps et âme. Ce n'est pas une simple privation corporelle, comme le ramadan des Musulmans ; la pénitence y est obligatoire pour l'âme aussi bien que pour le corps. Ainsi tombe d'elle-même l'objection qui voit dans l'abstinence et le jeûne une pratique purement matérielle qui ne saurait honorer Dieu.

Sans doute, saint Paul a écrit que " le royaume de Dieu n'est pas le manger et le boire, mais la justice, la paix et la joie dans l'Esprit-Saint (1) ". Il condamne ceux qui proscrivent " l'usage d'aliments que Dieu a créés afin que les fidèles et ceux qui ont connu la vérité en usent avec actions de grâces ; car tout ce que Dieu a créé est bon, et l'on ne doit rien rejeter de ce qui se prend avec actions de grâces (2) ". En parlant ainsi, l'apôtre entend abolir l'ancienne distinction hébraïque des aliments purs et impurs. Mais il ne méconnaît nullement la loi de la mortification. Il sait que certains hommes ne servent que " leur propre ventre " et n'ont d'autre Dieu que " leur ventre (3) ". Là où l'excès est possible et malheureusement fréquent, la privation est une compensation nécessaire. L'Eglise la prescrit ; il y a donc, à s'y soumettre, acte d'obéissance parfaitement légitimé par le but à atteindre : offrir à Dieu une peine satisfaisante en compensation des jouissances que l'on s'est indûment procurées.

(1) *Romains*, XIV, 17.

(2) I, *Timothée*, IV, 3, 4.

(3) *Romains*, XVI, 18. *Philippiens*, III, 19.

Bien que seule visée directement par la loi ecclésiastique, la mortification alimentaire n'est que le type de toutes les autres privations qui conviennent au temps de la pénitence. Dans l'hymne des matines du Carême, l'Eglise demande à ses enfants de savoir se priver du côté des paroles, du manger, du boire, du sommeil et des jeux, de vivre dans une retraite un peu plus sévère et d'éviter tout ce qui peut entraîner au mal. Voilà surtout pour le corps, et ceux qui ont de bonnes raisons pour se dispenser de la pénitence officielle ont toute facilité pour trouver matière à mortification : conversations, lectures, spectacles, fréquentations, habitudes de bien-être et de mollesse, recherche excessive des biens de la terre, autant de points sur lesquels le chrétien bien avisé ne manque pas de se surveiller, de se priver et de se corriger.

L'âme a aussi sa part. Elle s'exerce à demander pardon de ses fautes, à en étudier les causes pour les supprimer ou au moins les diminuer, et à faire un effort particulièrement énergique pour son avancement spirituel et tout d'abord sa conversion, s'il est nécessaire.

Il y a là toute une ascèse à laquelle les saints se sont pliés avec empressement. Les bons chrétiens s'y astreignent, et ce sont ordinairement ceux qui en auraient le plus grand besoin qui cherchent tous les prétextes pour s'y soustraire. Saint Paul rappelait aux Corinthiens le régime sévère auquel se soumettaient les athlètes qui voulaient se disputer les prix dans les jeux publics : " Quiconque veut lutter, s'abstient de tout, eux, pour une couronne périssable, nous, pour une impérissable (1). " Combien qui pour obéir à la tyrannie des usages mondains, de la mode, du plaisir, s'infligent des mortifications et des privations souvent dangereuses, et toujours beaucoup plus pénibles que la pénitence réclamée par l'Eglise durant le Carême !

Pour encourager ses enfants à la pénitence, l'Eglise leur en indique les heureux fruits dans la préface quadragésimale.

Vitia comprimis, la répression efficace des vices, vices de l'esprit et vices de la chair, l'orgueil et ses suites, la sensualité et ses conséquences. Par le fait du péché originel et de ses péchés personnels, l'homme est un blessé, un malade, qui doit vivre de régime. Pour refouler le mal dont

(1) *Corinthiens*, IX, 25.

il porte en lui le germe, le malade s'abstient de beaucoup de choses qu'il prendrait sans inconvénient s'il était en santé. Il sait que ces privations sont pour lui une condition de vie. Ainsi fait le chrétien pénitent ; il s'abstient de mille choses agréables, qui compromettraient sa vie spirituelle en fournissant un aliment excessif à sa vie corporelle. Il arrive par là à dominer sa nature trop inclinée du côté du bien être, et ce régime profite à la fois au corps et à l'âme : au corps, que l'excès de nourriture alourdit et qu'une diète raisonnable rend mieux portant, à l'âme qui, au lieu de se plier aux instincts inférieurs de la chair, apprend à les dominer et même à leur faire opposition.

Mentem elevas, l'élévation de l'âme, dans la mesure où elle se dégage de la servitude du corps et se rapproche de Dieu. Ce rapprochement est une ascension dont la prière est le moyen. Le Carême est un temps de prière. " Ecoutez, très bon Créateur, les prières que nous répandons avec nos larmes pendant cette quarantaine ", nous fait chanter l'Eglise aux vêpres de ce temps. Il s'agit en effet de restaurer en nous la vie surnaturelle. A cette restauration, le concours de la grâce divine est essentiel et cette grâce n'est accordée qu'à celui qui la demande avec instance et confiance.

Virtutem largiris, le don de la force surnaturelle, de la vertu sous toutes ses formes. Cette vertu n'est pas donnée toute faite ; elle est le fruit de deux causes concordantes, la grâce de Dieu et l'effort de l'homme. Quand ces deux causes entrent en action, le vice disparaît et cède la place à la vertu ; les bonnes habitudes succèdent aux mauvaises, la ferveur à la tiédeur, la vie vraiment chrétienne à la vie d'indifférence et de négligence. Le Carême devient ainsi une véritable retraite, dans laquelle l'âme se retrempe, pour en sortir meilleure, plus généreuse et plus ferme.

Et præmia, les mérites en ce monde, la récompense en l'autre. Tous les efforts, tous les sacrifices sont comptés par la justice de Dieu. Ils servent à satisfaire pour les fautes passées et à gagner la récompense de l'avenir. Il serait inexact de les considérer comme une réserve dans laquelle on puisera à son gré pour compenser les fautes futures, comme si la pénitence quadragésimale constituait une autorisation de reprendre la vie défectueuse d'autrefois. Mais, en considération des efforts faits pendant le Carême,

Dieu accordera une grâce de fermeté et de persévérance qui aidera à se maintenir au niveau atteint au moment de Pâques.

Ce sera une première récompense. Il y en aura une autre dans la vie éternelle. On sait le cri de joie de saint Pierre d'Alcantara apparaissant à sainte Thérèse : "O heureuse pénitence qui m'a mérité tant de gloire !" Dieu ayant montré à sainte Madeleine de Pazzi quelque chose de la gloire dont jouit saint Louis de Gonzague qui, "à une admirable pureté de vie, associa une égale pénitence", la sainte déclara qu'elle aurait eu peine à croire à la possibilité d'une telle gloire, même dans le ciel. D'ailleurs, saint Paul n'avait-il pas dit déjà que "notre légère affliction du moment présent produit pour nous, au-delà de toute mesure, un poids éternel de gloire (1) " ?

Le vrai chrétien n'hésitera donc pas à se soumettre à la loi de la pénitence. Sa vie du temps y gagnera en noblesse, en indépendance et en mérite, et, à son entrée dans l'autre vie, il n'aura pas de longues expiations à subir, pour solder à la justice divine des dettes indéfiniment laissées en souffrance pendant la vie présente.

H. LESÈTRE.

(1) II. *Corinthiens*, IV. 17.



—Il y a cela de commun entre la vie ordinaire des hommes et celle des saints qu'ils aspirent tous à la félicité ; et ils ne diffèrent qu'en l'objet où ils la placent. Les uns et les autres appellent leurs ennemis ceux qui les empêchent d'y arriver. Or, il faut juger de ce qui est bon ou mauvais par la volonté de Dieu, qui ne peut être ni injuste, ni aveugle ; et non par la nôtre propre, qui est toujours pleine de malice et d'erreur.

PASCAL.

—Appliquons nous à bien faire, sans trop nous occuper de la réussite. Si nous réussissons, attribuons tout à Dieu et effaçons-nous. Si nous ne réussissons pas, nous pourrions dire avec plus de vérité : "Je suis un serviteur inutile."

R. P. MONSABRÉ.

LE COLLÈGE PONTIFICAL INTERNATIONAL
DE SAINT THOMAS D'AQUIN
FONDÉ À ROME, SOUS LE NOM DE
" COLLÈGE ANGÉLIQUE "

Depuis longtemps, nous voulions entretenir nos lecteurs du nouveau Collège Dominicain, qui a été inauguré à Rome, au mois de novembre dernier. Mais il nous a semblé que nous ne pouvions mieux faire que d'attendre, pour en parler, ce mois de mars, dans lequel, on le sait l'Eglise et l'Ordre de Saint Dominique célèbrent la fête de saint Thomas d'Aquin, patron de toutes les écoles catholiques, patron spécial du " Collège Angélique. "

Depuis environ trente-sept ans que les divers chapitres Généraux insistaient pour avoir un Collège international à Rome, voici que leur désir est enfin exaucé, grâce à la sagesse et à l'énergie de notre R^{me} Père Général, grâce aussi, nous aimons à le reconnaître, à la souveraine bienveillance du bien-aimé Pontife glorieusement régnant, Pie X.

Voici, en effet, la belle lettre que le Saint-Père a écrite à ce sujet au R^{me} Père Maître-Général de l'Ordre :

" Cher fils, salut et bénédiction apostolique,

" Nous apprenons que la maison construite pour la formation des jeunes religieux choisis dans les diverses Provinces de notre Ordre, sera bientôt terminée ; et nous en éprouvons une grande joie, parce que les sages enseignements du Docteur Angélique qui y seront scrupuleusement donnés, soit en ce qui concerne la philosophie, soit en ce qui regarde les sciences sacrées, se répandront au loin et produiront partout, sans aucun doute, des fruits excellents.

Nous voulons conférer à ce Collège le titre de *Pontifical*, encore qu'il doive être absolument distinct du Collège Pontifical de S. Thomas d'Aquin déjà existant à Rome ; et afin qu'il soit différent et embrasse un champ plus vaste,

il faudra lui tracer des lois propres et spéciales, conforme à sa nature même et en rapport avec les temps présents. La base de ces lois sera le plan d'études, *Ratio utudiorum*, en usage dans votre Ordre, auquel on pourra ajouter d'autres clauses tirées et des statuts de l'ancien Collège de St Thomas, et d'autres sources autorisées. Nous nous confions, cher fils, le soin de régler cette affaire, et vous ferez votre possible pour la mener promptement à bonne fin, après avoir entendu non seulement vos conseillers ordinaires, mais aussi d'autres personnages que vous jugerez recommandables pour leur doctrine et leur expérience. A nous toutefois appartiendra de ratifier et de sanctionner ce que vous aurez décidé.

“ Il ne s'agit plus de différer l'exécution du vœu émis par vos Définites, vœu en vertu duquel le nouveau Collège doit briller non seulement par la bonne ordonnance des études, mais encore par la pratique de l'observance religieuse, de façon que et les maîtres et les élèves qui retournent ensuite dans leurs Provinces respectives, donnent, parmi leurs frères, non seulement la preuve d'une profonde culture scientifique, mais puissent leur servir d'exemple pour le progrès de la profession religieuse.

“ En ce qui concerne les austérités religieuses, Nous vous confions le soin d'y apporter suivant votre prudence, les adoucissements qui, tout bien considéré, vous semblent utiles pour atteindre plus parfaitement le but visé.

Et afin d'assurer l'entreprise et le succès de cette grande œuvre, Nous implorons sur vous les secours de la grâce : et comme gage de ces biens célestes et en signe de Notre paternelle bienveillance, à vous, cher fils, et à tous ceux qui vous y aideront de quelque manière que ce soit, nous accordons très-affectueusement la Bénédiction apostolique.

“ Donné à Rome, près S. Pierre, le 8 de novembre 1908, la sixième année de Notre Pontificat.

PIE P. P. X.

* * *

Quant au but du Collège Angélique, il va nous être révélé par le *Statut* qui le fonde et dont nous indiquons les principaux articles :

I. Le Collège Pontifical International consacré à Dieu, en l'honneur de S. Thomas d'Aquin, sous le nom de “ Col-

lège Angélique " a été fondé pour donner non seulement aux élèves des diverses Provinces de l'Ordre des Frères Prêcheurs, mais aussi aux élèves ecclésiastiques étrangers, désireux d'en suivre les cours et d'y prendre leurs grades, un enseignement philosophique et théologique complet, en même temps que toutes les autres connaissances capables de rendre plus intelligibles, plus persuasives et plus attrayantes, même aux personnes du monde, les vérités de la Foi.

II. Il a pour but aussi de faciliter aux Religieux de l'Ordre déjà promus au grade de Lecteur, les deux années d'études spéciales et supérieures auxquelles ils sont obligés d'après la *Ratio studiorum*, avant d'être effectivement appliqués à l'enseignement.

III. On y accepte aussi, comme pensionnaires, les ecclésiastiques recommandés d'une manière spéciale, suivant les règles communes posées par le Vicaire de Rome, concernant les pensionnaires Ecclésiastiques.

IV. Le Collège, ayant le grand honneur et l'avantage d'être sous la protection spéciale du Souverain Pontife, s'efforce non seulement de se conformer fidèlement à toutes les prescriptions et définitions émanées du Saint Siège, mais à en suivre sincèrement et franchement les directions et les conseils.

V. Quant à son organisation et son gouvernement, il est placé sous la juridiction immédiate et exclusive du Maître Général de l'Ordre, *tam in temporalibus, quam in spiritualibus*.

VI. Le Maître Général, dans ce gouvernement, est assisté d'un triple Conseil :

a) *Conseil Suprême*, préposé à la direction et au règlement des affaires plus graves.

b) *Conseil Conventuel*, qui veille au bon ordre de la vie régulière, à l'accomplissement fructueux des actes qui touchent la vie spirituelle, au maintien dans les individus et dans leur conduite, de ces mœurs religieuses, civiles et édifiantes qui conviennent partout à leur vocation, mais spécialement au centre de l'Ordre et de la Catholicité.

c) *Conseil Académique*, à qui il appartient de régler les choses qui regardent la vie distincte et l'organisation des études.

Il nous reste à parler de la construction matérielle du Collège, et de l'organisation des études.

Un magnifique édifice quadrangulaire à trois étages, sans compter le rez-de-chaussée, se dresse maintenant majestueux près de la *via Nazionale* et est déjà en partie occupé par une foule de professeurs et d'élèves. Des salles de classe pleines d'air et de lumière, de vastes locaux pour les exercices de Communauté, une église intérieure pouvant recevoir cent stalles de chœur, des cellules intelligemment distribuées, une grande terrasse découverte faisant le tour de la maison donnent à l'ensemble un tel air de mysticisme, que, même sans qu'on le veuille, on se sent porté au silence, au recueillement et à l'étude.

Bien que tous les travaux de maçonnerie soient terminés, il n'y a pour le moment, que les salles de classe qui soient utilisées ; mais dans quelques mois tout sera aménagé, et professeurs et étudiants pourront y loger commodément. La Curie Généralice y sera transportée, et un véritable Couvent formel érigé, dans lequel l'étude la plus assidue marchera de front avec les pratiques de la vie régulière la plus parfaite.

—Déjà, en date du 3 octobre courant, notre R^{me} P. Maître Général a fait imprimer une spéciale *Circulaire aux R. R. P. P. Supérieurs, Modérateurs, Professeurs et élèves du Collège Angélique International* : où, en divers articles, il trace les règles nécessaires à l'observance régulière, avec un horaire détaillé des exercices réguliers, — il indique les choses indispensables à observer dans les divers exercices scolastiques, tels que l'esprit de prévoyance, la ponctualité, le bon emploi des moments libres, le respect mutuel et l'esprit de piété, de pénitence et de zèle, — les règles convenables pour les promenades, pour les sorties et pour les vacances, — les dispenses que, d'après le décret du Souverain Pontife, il croit bon d'accorder, en raison des études, — enfin il recommande l'union des esprits et des cœurs, attendu que le plus puissant élément de prospérité pour le Collège, devant Dieu, devant l'Ordre, devant même les personnes du monde, est de former tous un seul cœur et une seule âme en Notre-Seigneur et en S. Dominique notre Père très-sage, très-pieux et très-aimant. Circulaire très-belle, parfaite et éminemment pratique, vraiment digne de l'esprit sage qui l'a dictée.

A son tour, le Régime du nouveau Collège ou Université Dominicaine, a publié récemment un petit opuscule dans lequel il donne, en tableaux distincts, le Calendrier scolastique, avec l'indication des jours de classes, de vacances et de fêtes,—les divers cours qui auront lieu durant l'année scolaire, dans les différentes Facultés et les cours facultatifs,—l'horaire des classes avec les matières qui s'y traitent,—quelques avis très-importants à connaître des étudiants,—et finalement la liste des Modérateurs et Professeurs du même Collège. Nous sommes heureux de la reproduire. *Suprême Modérateur du Collège* : Le R^{me} P. Maître Général de l'Ordre, fr. Hyacinthe M. Cormier, *Officiers du Collège* : *Régent* : P. Sadoc Szabo, professeur de la Somme Théologique de S. Thomas (partie dogmatique) *Bachelier* : P. Joseph Novel, professeur de Droit Canon (L. V. des Décrétales) *Maître des étudiants* : P. Gonsalve M. Luddi, prof. d'Ethique, de Droit natrel, de Sociologie et d'Histoire de la philosophie. *Autres professeurs* : P. Pierre Paul MacKey, professeur d'excursion archéologiques et géologiques ; P. Réginald Walsh, prof. de grec et d'hébreu ; P. Edouard Hugon, prof. de Théologie dogmatique, cours abrégé selon la doctrine de S. Thomas ; P. Jean Gonzalves de Arintero prof. de Lieux Théologiques et du traité " de l'Eglise du Christ " ; P. François M. Alessandroni, prof. de Logique, Critique et Ontologie ; P. Pie M. Salvati, prof. de physique et d'Astronomie ; P. Ange Zacchi, prof. de Cosmologie, Psychologie et théologie naturelle ; P. Louis Ferretti, prof. d'Art Chrétien ; P. Maur M. Kaiser, prof. de Théologie pastorale ; P. Albert Blat, prof. de Droit Canon (L. III et IV des Décrétales) ; P. Thomas Pègues, prof. de la Somme Théologique de S. Thomas (morale) ; P. Célidoine Blanco, prof. d'Institution de Droit public Ecclésiastique et de l'évolution des Institutions du Droit ; P. Marc Sales, prof. d'Histoire de la littérature chrétienne, de Patrologie et d'Introduction générale à la Sainte Ecriture ; P. Hughes Pope, prof. d'Introduction spéciale à l'Ancien Testament et d'Exégèse du Nouveau Testament ; P. Joseph Gonzalez, prof. d'Institutions de Droit Ecclésiastique privé et d'Institutions de la philosophie du Droit ; P. Louis Fanfani, prof. de Théologie Morale pratique ; P. A. Elrington, prof. de Biologie ; P. Dominique M. Tognocchi, prof. d'Histoire Ecclésiastique et du cours pratique de

littérature des Pères latins ; P. Réginald Garrigou-Lagrange, prof. de Propédeutique à la Théologie ; P. Louis Nolan, prof. de Mathématiques supérieures ; P. Remi Coulon, prof. de Méthode et Sources d'Histoire Ecclésiastique et de Paléographie latine et diplomatique ; P. Gabriel Cardaki, maronite, prof. de Syriaque et d'Arabe ; Commandeur Horace Marucchi, prof. d'Archéologie chrétienne.

Avant d'inaugurer les cours, tous les Professeurs, avec les Pères de la Curie Généralice, furent présentés au S. Père par le P. Général. Sa Sainteté les accueillit avec la plus grande bienveillance, donna à tous sa main à baiser et les entretint affectueusement, demandant des renseignements sur le nouveau Collège. Puis, s'étant assis sur son trône, il écouta une courte adresse que lui lut notre P. Général et dans laquelle, après avoir indiqué brièvement le but de la nouvelle fondation—" connaître et transmettre la vérité " il appelait sur tous la bénédiction apostolique pour la réalisation des espérances que l'on avait conçues. Le S. Père répondit en manifestant sa grande joie pour la fondation du nouveau Collège et dit qu'il en attendait des fruits très-abondants non seulement pour l'Ordre Dominicain, mais encore pour toute l'Eglise. Puis il donna à tous la Bénédiction Apostolique.

Le lendemain eut lieu l'inauguration solennelle des Cours. Tous les professeurs et les étudiants s'étant réunis dans la grande salle, le P. Régent pronouça un bref, mais substantiel discours, dans lequel il exposa le but de la fondation du Collège et les moyens que l'on se proposait pour sa prospérité : le Collège doit être un foyer de doctrine thomiste, mais de doctrine pure, telle qu'on peut l'acquérir en la puisant directement aux sources, c'est-à-dire dans les œuvres du Maître Angélique. Il rappela les désirs et les ordres de Léon XIII et de Pie X relativement à la doctrine thomiste ; mais fit observer en même temps que, dans le nouveau Collège, outre l'étude de la *Somme*, on cultivera également, avec toute l'ardeur possible, la théologie positive et morale, la Patrologie, la Ste Ecriture, l'Histoire Ecclésiastique, le Droit Canon et toutes les autres sciences, même celles qui regardent la seule culture générale, qui aujourd'hui sont nécessaires pour former un ecclésiastique vraiment à la hauteur de sa mission. Le discours fut salué, à la fin, par un tonnerre d'applaudissements.

Pour cette année, les étudiants de notre Ordre sont plus de 60 et appartiennent aux Provinces de Rome, de Lombardie, de Sicile, d'Espagne, de France, d'Australie, d'Allemagne, de Belgique, de Hollande, d'Amérique, d'Angleterre, d'Irlande... A ceux-ci il convient d'ajouter un grand nombre de membres d'autres congrégations religieuses, et du clergé séculier, qui vont augmentant chaque jour, et tout fait espérer qu'on pourra retirer de cette fonction des fruits abondants. C'est le vœu que nous formons, avec l'Ordre tout entier, pour le bien de l'Eglise, pour l'honneur de notre Ordre, et pour la consolation de notre Révérendissime Père Maître Général.



LE BIENHEUREUX FRANÇOIS DE CAPILLAS

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS,

PREMIER MARTYR DE LA CHINE

(Suite)

L'héroïque missionnaire se mit aussitôt à l'œuvre et combina ses autres occupations avec la nouvelle charge qu'il avait prise. Après la récitation de Prime, il se rendait à l'hôpital, faisait la visite des malades, les aidait à se lever, arrangeait leur nattes et leur couchette, ba'ayait la chambre et les remettait au lit. Cela fait, il recommençait sa tournée, s'arrêtait auprès de chaque malade pour lui adresser quelques paroles de consolation et d'encouragement. Tous les jours il portait à l'hôpital ce qu'il pouvait obtenir de la dépense du Couvent, y compris la meilleure part de sa propre pitance. Mais il avait surtout à cœur de fournir à ces infortunés le pain de l'âme dont ils avaient le plus grand besoin. Il les exhortait donc à la patience, leur témoignant la plus grande compassion pour leurs infirmités, et en même temps qu'il leur expliquait les vérités de la foi, il leur faisait voir le bonheur de celui qui croit et s'abandonne entre les mains de Dieu. A ces douces et saintes paroles, il ajoutait l'action, leur administrant lui-même les remèdes, soignant leurs plaies qu'il baisait et léchait parfois. "Vrai fils de S. Dominique, s'écrie Santa Cruz son biographe, chien loyal de la sainte Eglise, il s'en faisait un devoir sacré, connaissant la vertu curative de sa langue."

Voilà comment cet ange de charité disposait ces pauvres malades à la confession. Ensuite il les entendait avec tant d'amour, de mansuétude et de douceur qu'ils étaient touchés jusqu'aux larmes.

Par ces actes d'ardente charité, notre Bienheureux se préparait à la sainte Messe qu'il célébrait au sortir de l'hô-

pital. Aussi, pouvait-il dire très-justement : “ *Avec une bouchée qu’on me donne à la Messe, je me soutiens toute la journée.* ” Tel était l’aliment mystérieux qui donnait à cet ardent apôtre tant de vigueur et de force. Pourtant, le Seigneur permettait que notre Bienheureux, dans l’exercice de ces actes de charité et de miséricorde, fût assailli par des tentations de respect humain.

En se rendant à l’hôpital pour y porter les provisions, il lui arrivait parfois de se rencontrer avec des Espagnols. Alors le démon lui représentait qu’il n’était pas convenable pour un prêtre de s’en aller ainsi à travers les rues, chargé de plats et de marmites ; mais le saint religieux paraît bien vite le coup de son ennemi, en se disant à lui-même : “ *Quoi, quoi ? misérable petit âne (il appelait ainsi son corps) tu as honte, hé ? tu regimbes ? Pourtant il faut que tu marches, si pesant que te semble le fardeau ; il faut que tu portes la charge, encore que cela t’ennuie.* ” Et ce disant il continuait son chemin, heureux des s’être vaincu lui-même et d’avoir mis en fuite le démon.

A tout cela, notre Bienheureux joignait une modestie admirable, un zèle ardent pour le bien spirituel et corporel de chacun, une tendresse de mère et une compassion sincère et profonde pour les misères humaines. Et par ces moyens il s’ouvrait les voies pour arriver jusqu’au peuple, animant les chrétiens d’une plus grande vertu et appelant à la foi de Jésus-Christ ceux qui en étaient éloignés. L’estime que les fidèles comme les infidèles avaient de lui s’accroissait encore d’une façon merveilleuse à la vue de son angélique pureté de mœurs, de son esprit de sacrifice, de son mépris de soi-même, de ses héroïques mortifications et de ses incroyables fatigues.

* * *

A tout cela, le Bienheureux ajoutait des mortifications et des pénitences qui étaient un vrai martyre, non moins cruel que celui qui lui était réservé par les ennemis du Christ. Non content du jeûne qui s’observe dans l’Ordre Dominicain, du quatorze septembre à Pâques et à certains autres jours de l’année, il en faisait encore d’autres extraordinaires, en sorte que l’on peut dire qu’il jeûnait toute l’année. Peu à peu il se mit à diminuer sa nourriture, tellement qu’en quinze jours il mangeait seulement la quantité équivalant au poids

d'un œuf, avec un peu de MORISQUATA (1) que les Cagayanais appellent o'INAFI. En outre ils'infligeait de continuelles et rudes disciplines jusqu'à baigner le sol de son sang ; il portait un cilice qui lui avait fait devenir les reins tout noirs, et il observait soigneusement toutes les lois de son Ordre, spécialement cette loi rigoureuse du silence et de la solitude.

Et encore ne s'en tenait-il pas là. Dans son insatiable soif de toujours souffrir davantage, il inventait de nouveaux moyens pour maltraiter son *bourriquet* (son corps), afin de le rendre incapable de regimber. Il se procura donc une croix de bois qu'il plaçait sur son lit et sur laquelle il étendait ses membres affaiblis et fatigués, quand il était absolument obligé de payer un petit tribut au sommeil ; et, de peur qu'en dormant il ne changeât de position et ne glissât de dessus la croix, il se passait aux poignets et aux cou-de-pied trois nœuds coulant qu'il serrait fortement, à peine couché, et qui le maintenaient dans cette position très-pénible.

On connaît la chaleur intense et insupportable qui règne aux Iles Philippines, particulièrement lorsque les pluies viennent à manquer ; alors chacun cherche un peu d'air et de vent pour se rafraîchir. Notre Bienheureux, au contraire, se retirait dans sa chambre, fermait portes et fenêtres, et se délectait au milieu de cette chaleur insupportable, méditant sur les peines du Purgatoire. A ce supplice venait encore s'en ajouter un autre. Les moustiques, qui s'abattent par myriades sur les villes, les villages et les campagnes sont un véritable fléau pour les habitants de cette zone torride. Bonne fortune, au contraire, pour notre martyr. Il se découvrait le visage et les bras, les exposait à ces insectes avides de sang, et ceux-ci, innombrables, tombaient sur lui, suçaient son sang et faisaient devenir sa chair semblable à celle d'un lépreux. Son confesseur en ayant été informé lui ordonna de mettre fin à cette pénitence et de faire usage d'une moustiquaire, commuant cette mortification en une autre que nous ne connaissons pas. L'humble et docile religieux se soumit à l'instant.

Babayanes est une île isolée au nord de Cagayan. Un jour le Bienheureux François dut se rendre dans un village

(1) Biscuits à l'eau.

CALENDRIER DU MOIS DE MARS

— 1910 —

CALENDRIER DOMINICAIN
(du Canada et des Etats-Unis)

CALENDRIER ROMAIN
(des provinces ecclés. de Québec,
Montréal et Ottawa.)

FÊTES		FÊTES
B. Christophe, C. O. N.	1	Mardi De la férie
B. Henri Suso, C. O. N.	2	Merc. De la férie
Ste Catherine de Ricci, V. O. N.	3	Jeudi De la férie
Les cinq Plaies de N. S.	4	Vend. Les cinq Plaies de N. S.
Bse Stéphanie, V. O. N.	5	Sam. De la férie
IV du Carême	6	DIM. IV du Carême
S. Thomas d'Aquin, Doct.	7	Lundi S. Thomas d'Aquin Doct.
S. Jean de Dieu, C.	8	Mardi S. Jean de Dieu, C.
Ste Françoise, Veuve	9	Merc. Ste Françoise, Veuve
B. Pierre de Jérémie, C. O. N.	10	Jeudi Les S. S. Quarante Martyrs
Précieux Sang de N. S.	11	Vend. Précieux-Sang de N.-S.
S. Grégoire, Pape	12	Sam. S. Grégoire, Pape
Dim. de la Passion	13	DIM. Dim. de la Passion
Octave de S. Thomas	14	Lundi De la férie
Conversion de S. Paul	15	Mardi De la férie
S. Ignace, M.	16	Merc. De la férie
S. Patrice, Evêque	17	Jeudi S. Patrice, Evêque
Compassion de Marie	18	Vend. Compassion de Marie
S. Joseph	19	Sam. S. Joseph, Patron de l'Eglise
LES RAMEAUX	20	DIM. LES RAMEAUX
Lundi-Saint	21	Lundi Lundi-Saint
Mardi-Saint	22	Mardi Mardi-Saint
Mercredi-Saint	23	Mercr. Mercredi Saint
Jeudi-Saint	24	Jeudi Jeudi-Saint
Vendredi Saint	25	Vend. Vendredi-Saint
Samedi-Saint	26	Sam. Samedi Saint
PAQUES	27	DIM. PAQUES
De l'Octave	28	Lundi De l'Octave
De l'Octave	29	Mardi De l'Octave
De l'Octave	30	Merc. De l'Octave
De l'Octave	31	Jeudi De l'Octave

A NOS ABONNÉS

N. B.—Le SAMEDI de chaque semaine une MESSE BASSE est dite en notre église du Rosaire à l'intention de nos ABONNÉS.

INDULGENCES DE MARS 1910.

1.—Indulgences communes à tous les mois

LE 1er DIMANCHE (Le 6.)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. Plénières :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24),
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25),

LE 2e DIMANCHE (Le 13.)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines ; *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis. Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

LE DERNIER DIMANCHE (Le 27.)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *récité avec d'autres* au moins *le tiers du Rosaire, 3 fois par semaines, Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

II.—Indulgences propres au mois de MARS.

1.---INDULGENCES FIXES

Le 7.—S. THOMAS D'AQUIN, C. dominic., patron des écoles.

A TOUS LES FIDÈLES (a), *Vis.* d'une église de dominicains, *Pr. Cf. Cm.* (Benoît XIII.) Indulg. plén. de la Nativité ~~angelique~~.

19.—S. JOSEPH, Ep. de Marié, patron de l'Eglise univers.

Comme le 7 : de plus Tiers-ordre de S. Domin., Absolut. génér. avec indulg. plén.

II.---INDULGENCES MOBILES

Accordées à la CONF. DU S. ROSAIRE aux condit. suiv. : *Vis.* 5 autels (b) dans une église ou chapelle publ. (Stat. rom.) et *Pr.* (C. 32), aux jours suiv. :

Le 6.—4e DIMANCHE DU CARÊME

Dim. de la PASSION et chaque jour de semaine du carême : 10 ans et 10 quarant. ;

Vendredi de la Passion (N.-D. de Pitié) : *Cf. Cm. Vis.* (1 vêpres) de l'église de la conf. *Pr.* (C. 27.)

Dim. des *Rameaux* : 25 ans et 25 quarant. :

Vendredi et samedi saint : 30 ans et 30 quarant.

JEUDI SAINT : *Cf. Cm.* en plus des condit. préc.

PAQUES : 3 Ind. plén. et 3 part. :

1o (1er myst. gl.) *Cf. Cm. Vis. Pr.* (C. 26 et n. b.)

2o (3e dim. d'avril) *Cf. Cm. Vis.* (1 vêpres) *Pr.* (C. 29).

3o (Stat. rom.) *Cf. Cm.* et les 5 *Vis.* préc. (C. 32) : de plus : Absolut. gén. pour pour les Tert.

4o *Ind. part.* : a) 7 ans et 7 quar. : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel du Ros., *Pr.* (C. 30), b)

10 ans et 10 quar. pour le *tiers du rosaire* (C. 15).

Semaine de Pâques et Dim. de *Quasimodo* : 30 ans et 30 quarant.

J. S. PRÊTRE.

(a) Cette indulgence peut être gagnée par tous les fidèles dans une église de dominicains mais les confr. du S. Rosaire seuls ont le privilège, là où il n'y a pas d'église de domin. de la gagner dans l'église de la confr.

(b) Il faut se déplacer pour distinguer ces 5 visites. Comme la plupart de nos églises ont 3 autels, on peut, après une première visite au maître-autel, visiter les trois autels en commençant par un des latéraux et en allant à la suite, puis terminer par le grand. Quand il y a 5 autels (ou plus comme à Notre-Dame de Montréal), on visite 5 autels différents. Il faut répéter les mêmes prières ou d'atque autel.

Les associés du Rosaire perpétuel, qui font leur heure de garde, après s'être approchés des sacrements, gagnent deux indulgences plénières. Ils gagnent en outre toutes les indulg. de la Conf. du Rosaire, dont ils doivent faire partie.

MM. les Directeurs des Confréries pourront se servir du Calendrier que nous publions pour annoncer les indulgences à gagner dans la semaine. Les abréviations en italiques se lisent ainsi :

Cf. Confession ;

Com. Communion ;

Vis. Visite à l'Église de la Confrérie ;

Pr. Prières aux intentions du Pape.

REVUES ET BIBLIOGRAPHIE

Catherine Farrige, dite Catinon Menette, Tertiaire dominicaine, (1753-1830) — La vie de cette pieuse enfant de Saint Dominique, née dans les montagnes de l'Auvergne, s'écoula en grande partie pendant la Révolution française et montre ce qu'une humble fille des campagnes, sans talents ni ressources, mais d'une foi vive, d'une charité ardente, d'un bon sens pratique, d'un caractère aimable et joyeux, peut faire pour le bien de la religion l'honneur de l'Église, l'assistance de ses prêtres, le salut des âmes, en dépit des vexations, de l'oppression et des violences de l'impiété triomphante.

Difficilement on trouverait un modèle mieux adapté aux besoins de nos jours, une leçon plus attrayante, plus persuasive, plus encourageante pour les chrétiens et les chrétiennes qui, loin de se laisser abattre par l'épreuve, veulent y puiser un accroissement de zèle pour la cause de Dieu et lui préparer par là un meilleur avenir.

En vente à l'HOSPICE GÉNÉRALICE, Via S. Sebastiano, 10, Rome (Italie) ou au couvent des dominicains, Saint-Hyacinthe, Canada. Prix \$2.30 cts., port compris.

Le Père Lacordaire et la Province Dominicaine de France (1839-1909). Nous disons dans notre Chronique l'origine de cette brochure, qui a été publiée à l'occasion du cinquantenaire de l'Année Dominicaine. Lecture des plus suggestives sur la pensée du P. Lacordaire renaissant en France l'Ordre de S. Dominique et sur les heureux développements de cette Restauration. C'est une page d'histoire qu'aimeront à connaître, ou pour mieux dire, à se rappeler tous les amis de notre Ordre et tous ceux qu'intéresse la genèse des grands mouvements religieux modernes. — Paris ; P. Lethielleux, Editeur.

La Curie Romaine. — Notes historiques et canoniques, d'après la Constitution *Sapientis consilio*, et les autres documents pontificaux par le P. JULES SIMIER, A. A. (texte latin des documents en appendice). Volume in-16 de 265 pages. (Editions de la Revue Augustinienne.) Broché, 1 fr. 50 : port, 0 fr. 20. — Bonne Presse, 5 rue Bayard, Paris VIIIe.

Mois de Saint Joseph, par le R. P. Bigué, O. P. — lectures agréables et pratiques, suivies d'un exemple pour chaque jour du mois, tel est l'opuscule que nous présentons à nos lecteurs en toute confiance, car il fera du bien. Paris ; P. Lethielleux, Editeur.

Pour les DIPLOMES D'ÉRECTION des confréries dominicaines : du TRÈS SAINT ROSAIRE ; SAINT NOM DE JÉSUS ; LA MILICE ANGÉLIQUE, et pour les POUVOIRS personnels de rosarier, prière de s'adresser directement au

R. P. L. BOISVERD,
Couvent des Dominicains,
ST HYACINTHE., QUÉ.

DÉCLARATION : — Les directeurs, rédacteurs et collaborateurs de la Revue du Rosaire déclarent vouloir se conformer entièrement aux prescriptions d'Urbain VIII, dans sa Constitution *Sanctissimus*.

par ordre de son Supérieur, pour raison de ministère. Durant ce voyage qu'il faisait à pied, un caillou s'introduisit dans sa chaussure. Il s'en aperçut bien vite à la douleur que ce caillou lui causait au pied, mais il ne se donna pas la peine de l'enlever, l'acceptant comme un don du Seigneur. Il fit tout le trajet, aller et retour, avec ce caillou dans le soulier et, rentré chez lui, il ne s'en débarrassa pas davantage. Cela dura quelque temps, attendu que rarement il se déchaussait, ayant l'habitude de se coucher tout habillé. Cependant le caillou qui était pour notre Bienheureux une pierre précieuse s'enfonça de plus en plus dans le pied qui enfla au point de le rendre boiteux et incapable de se mouvoir.

Le Supérieur, le voyant boiter, lui en demanda la raison : il répondit qu'il avait mal au pied, mais n'en avait pas examiné la cause. Il disait vrai, parcequ'il ne s'était jamais donné la peine de regarder le caillou ni la plaie causée par lui. Le Supérieur lui ordonna de se déchausser, mais le pied était tellement gonflé que ce ne fut pas une petite affaire d'enlever le soulier et qu'il fallut tailler le bas avec des ciseaux. Alors apparut une plaie tellement profonde qu'il était impossible de la soigner dans un pays où il n'y avait ni chirurgien, ni rien de ce qui était nécessaire en pareil cas. Il fallut donc préparer une barque pour transporter le malade à l'infirmerie de la Province qui se trouvait à Salo, ville épiscopale de la Nouvelle Ségovie. Arrivé là, on fit immédiatement venir le chirurgien qui, après examen, demeura stupéfait que le P. François ne se fût pas plaint jusqu'à présent et que la plaie si longtemps négligée n'eût pas amené la gangrène, ayant déjà rongé les chairs jusqu'à l'os. Il fallut donc recourir aux remèdes extrêmes et couper un grand nombre de morceaux de chair corrompue. L'opération fut extrêmement douloureuse, vu que, en maints endroits, les os demeurèrent à nu, et qu'il perdit beaucoup de sang. Mais l'héroïque Père supporta ce martyre avec un tel courage et une telle placidité que ceux qui en furent témoins en étaient émerveillés comme d'un prodige de patience et de force.

(A suivre)

LA LÉGISLATION DU ROSAIRE

(Suite)

ARTICLE VI.

DE L'AUTEL DE LA CONFRÉRIE

Les décrets pontificaux exigent que la Confrérie du Rosaire ait sa chapelle, et dans cette chapelle, son autel propre, dédié, autant que possible, à Notre-Dame du Rosaire (1) Dans les églises, où par suite de la disposition de l'édifice, il ne peut y avoir de chapelle particulière, on peut considérer comme chapelle de la Confrérie toute la partie de la nef d'où l'on voit l'autel du Rosaire. (2)

Il n'est pas absolument requis qu'il y ait une *chapelle* spéciale, mais il faut nécessairement qu'il y ait au moins un *autel* du Rosaire, et cette condition n'admet pas de dispense (3) Cependant, le même autel peut-être assigné comme l'autel propre de plusieurs confréries, par exemple, du Saint Rosaire, de Notre-Dame-du Mont Carmel, du Sacré-Cœur de Jésus, et cela du consentement donné par les directeurs respectifs de ces confréries. (4) Néanmoins, un décret de la S. Congrégation des Indulgences, en date du 29 mai 1841, déclare que pour éviter les difficultés qui peuvent surgir, soit pour la simultanéité des cérémonies, soit pour la garde de l'autel, il vaut mieux, si la chose est possible, que chaque confrérie ait son autel propre. Remarquons enfin que rien n'empêche que le maître-autel ne devienne l'autel de la confrérie.

Il appartient à celui qui érige la Confrérie de désigner l'autel du S. Rosaire. Si cette désignation avait été omise, le Directeur de la Confrérie pourrait et devrait la faire lui-même. Bien plus, le directeur, même après l'érection, peut, de sa propre autorité, et sans recourir au Maître-Général ni au Saint-Siège (5) transférer la confrérie d'une cha-

(1) Acta S. Sedis pro Soc. S. S. Rosarii, No 226

(2) id id No 227

(3) id id No 228

(4) Acta S. Sedis pro Soc. S. S. Rosarii, No 229

(5) id id No 231

pelle dans une autre, (pourvu, cependant, que ce soit dans la même église,) et assigner un nouvel autel à la Confrérie.

* * *

Nous attirons maintenant sur un point particulier, l'attention des curés qui veulent ériger dans leur paroisse la Confrérie du Rosaire, et celle des Directeurs de cette même confrérie : c'est que le diplôme d'érection, que délivre le Maître-Général de l'Ordre, exige absolument qu'il y ait une image représentant saint Dominique recevant à genoux le Rosaire des mains de la très-sainte Vierge. Ce peut être un groupe de statues, bas-relief, une peinture sur verre ou sur toile, une fresque ou une mosaïque. (1) Il est dit, en effet, dans le diplôme : Nous ordonnons et nous voulons absolument que dans la chapelle du Rosaire, on place un tableau représentant notre B. Père saint Dominique, auteur du Rosaire, recevant à genoux, le Rosaire des mains de la Vierge Mère de Dieu. (2)

Ces paroles expriment très-clairement la gravité du précepte. Sans doute, cette prescription n'est pas tellement rigoureuse que sa non-observation puisse rendre invalide l'érection de la Confrérie, ou priver celle-ci de ses indulgences et de ses privilèges. Néanmoins, ce serait bien mal comprendre les volontés de l'Eglise que de s'en tenir à ce qui est rigoureusement érigé sous peine de nullité, et, dans le cas présent, ce serait se mettre en désaccord avec une loi explicite et formelle.

De plus toutes les représentations, autres que celle de la très-sainte Vierge ayant à ses pieds saint Dominique qui reçoit le Rosaire de sa main, sont condamnées, ou pour mieux dire, aucune d'elles ne saurait remplacer celle qui exigée. Ainsi en est-il, par exemple pour l'image de Notre-Dame de Pompéi. (3)

Enfin, remarquons que la bénédiction publique et solennelle de cette image ou de ce groupe est réservée à l'Evêque, qui peut autoriser à la donner en son nom, le prêtre délégué pour ériger la Confrérie.

(1) R. P. de Busschère, O. P. : Le Rosaire de Marie.

(2) " Volumus et omnino observari jubemus quod in vener. Icone dictæ capellæ, P. N. Dominici ejusdem Rosarii primarii auctoris imago veneranda flexis genibus de manu deiparæ Virginis coronas oratorias accipientis, pingatur."

(3) S. Rit. Congr. die 10 februar. 1800.

* * *

Disons, pour terminer cet article, les bienfaits spirituels qui sont attachés à l'autel du Rosaire.

Observons, tout d'abord, que dans le cas où une visite est prescrite "à la chapelle ou à l'autel du Rosaire" pour gagner une indulgence, cette condition n'est pas remplie par le seul fait que l'on prie dans l'église, mais il faut que du lieu où l'on se trouve on puisse apercevoir la chapelle ou l'autel du Rosaire. (1)

Quant à l'autel lui-même, il est *privilegié* pour les prêtres confrères, non-seulement en faveur des confrères défunts, mais aussi en faveur de tout autre défunt, même s'il existe un autre autel privilégié dans la même église. (2) En outre, si dans une église, il n'existe pas d'autre autel privilégié, l'autel du S. Rosaire est également privilégié pour tout prêtre même non inscrit dans la confrérie et en faveur de tout défunt. (3) (4)

D'autres privilèges sont accordés aux prêtres qui célèbrent à l'autel du Rosaire, privilèges que nous indiquons, en citant les paroles mêmes de la Constitution *Ubi primum*, § XV :

" Nous tenons à maintenir le privilège de la messe votive du très-saint Rosaire, tant de fois confirmé en faveur de l'Ordre des Frères-Prêcheurs ; et non-seulement les prêtres dominicains, mais encore les tertiaires de la pénitence, autorisés par le Maître-Général à se servir du missel de l'Ordre, pourront, deux fois par semaine, célébrer la messe votive *Salve Radix saneta*, conformément aux décrets de la Sacrée Congrégation des Rites.

Quant aux autres prêtres, inscrits au registre des associés, ils auront le droit de célébrer, mais seulement à l'autel de la Confrérie, aux-mêmes jours ci-dessus indiqués, et en gagnant les mêmes indulgences, la messe votive marquée dans le missel romain pour les différentes époques de l'année liturgique.

A suivre

(1) *Acta S. sedis pro Soo. S. S. Rosarii*, No 230

(2) id id No 233

(3) *Catalogue des Indulgences*, approuvé par Léon XIII—§ VX.

(4) Les prêtres auront soin de remarquer que, pour gagner l'indulgence du privilège, ils doivent célébrer la messe *en noir*, chaque fois que cette couleur est permise ; les jours où la rubrique défend cette couleur, ils gagneront l'indulgence par toute autre messe. (S. Cong. Indulg. 12 avril, 1840—22 febr. 1807).

VARIÉTÉ

SEMAINE SAINTE A LA COUR DE BAVIERE



IL Y AVAIT une fois un prince très vieux. Vers Pâques, ce prince toujours rentrait dans sa noble ville capitale, et c'était édifiant de voir combien dévotement, en sa chapelle toute de marbres polychromes et de fresques sur fond d'or, il assistait aux grands offices des Jours Saints. Les princes étaient là aussi ; les princesses et les dames de la cour, vêtues de noir, lisaient dans leurs missels armoriés. . . .

Ce qui pourrait, comme un conte, commencer de la sorte, j'ai eu le plaisir de le voir à la cour de Bavière.

Procession du Jeudi-Saint

Le pittoresque se trouve à la procession du Jeudi-Saint et à la cérémonie du "Mandatium". Après l'office du matin, le Saint Sacrement est porté de l'"Allerheiligenkirche", chapelle actuelle de la cour, à un reposoir dans l'ancienne chapelle de la Résidence. En tête de la procession, le capitaine des hallebardiers, l'épée nue. Derrière la croix, un chœur de chantres en surplis blancs, leurs parties à la main ; ils chantent à plusieurs voix un lent *Pange lingua*, en suivant la baguette d'argent du maître chantre, qui leur bat la mesure en marchant à reculons devant eux. Les thuriféraires balancent leurs encensoirs devant le Saint Sacrement porté sous un dais. Le prince régent le suit avec un long cortège de princes, d'officiers, de dignitaires en uniforme ; mais les regards se tendent vers la fin, vers la pagerie. Ils sont vraiment gracieux les jeunes pages nobles : escarpins noirs à boucles d'argent ciselées, bas blancs, culotte blanche, justaucorps bleu clair, brodé d'argent avec une épaulette de rubans blanc-bleu, un jabot de fine dentelle, une épée de gala au côté. Entre deux files d'imposants hallebardiers, qui mar-

chent majestueusement, la procession passe très lente à travers la cour de la Fontaine.

La vieille chapelle a des tentures noires, avec des festons de drap d'or mat, et des massifs de lilas blanc. L'ostensoir est posé devant une énorme gloire aux rayons d'or, en haut d'un reposoir de lis blancs aux longues tiges croisées. Adoré jour et nuit, le Saint Sacrement demeure là jusqu'à l'heure de la "résurrection," le samedi soir ; deux hallebardiers, d'heure en heure relevés, montent la garde, raides comme des statues.

Le "Mandatum"

Tandis que se reforme la procession, je regagne, avec ma carte, la vieille Résidence. Conduit de l'un à l'autre par une série de laquais bleus, à travers des enfilades d'escaliers et de corridors, j'arrive à la tribune de la salle d'Hercule.

Je vois là, à gauche, les douze "apôtres" sur un assez haut gradin, couvert d'un tapis violet sombre. Ils sont en toute neuve houppelande du même violet sombre, serrée par une ceinture de toile bise ; sur leur tête, un haut bonnet de même nuance violette. Ils ont l'air de vieux sanhédrines, et je me souviens aussi d'un tableau d'un maître espagnol, qui représente en pareil costume les "apôtres" de Séville. Ils baissent la tête sous le poids des ans : le plus jeune a ses 91 ans et l'ainé en compte 95. Le programme, que l'on nous a remis, a eu la fantaisie de faire la somme de ces âges nonagénaires et trouve 1 104 années : quel recul en retour du côté de Charlemagne ! Et les vieux, qui ne peuvent pas trop regarder en haut, lorgnent en dessous à droite et à gauche en tournant la tête, et ils tendent devant eux leur pied droit déchaussé. Derrière eux, debout, quelques-uns de leurs enfants, petits-enfants, venus avec eux des quatre coins du royaume.

J'aperçois en face de nous, à gauche de Mgr le nonce, le ministre de France, et voilà un peu à droite le si sympathique secrétaire de la légation, M. de la Tour.

Des bruits d'éperons, ce sont les hallebardiers qui entrent et se mettent en ligne à droite, une main à la hallebarde, l'autre sur l'épée. Ils sont imposants de prestance, tous très forts et très grands ; il portent de très hautes bottes couleur cendre, culotte blanche, tunique bleue à passementeries blanches — (bleu-blanc, couleurs de Bavière)—leur buste est enfermé dans une espèce de cuirasse d'étoffe, avec, sur la poitrine, une grande étoile aux rayons d'or et à centre de pour-

pre. Au sommet de leur casque de cuivre poli est assis le fier lion de Bavière.

Précédés d'officiers et de princes aux splendides uniformes, le prince régent et le clergé font leur entrée. Le diacre chante l'Évangile entre deux beaux pages céroféraires. Après avoir baisé le livre et quitté son épée, le régent va aux "apôtres." D'une grande aiguière d'or il laisse tomber quelques gouttes d'eau, puis pose sur le pied mouillé un fin linge blanc. Le prêtre chante ensuite l'oraison, et le prince retourne vers les vieillards ; il leur passe au cou une bourse aux couleurs de Bavière. C'est un moment charmant où les vieux se réveillent. Le prince leur parle en leur posant la main sur le bras, et les vieux de répondre avec une joie d'enfants. Il en est même qui commencent à se raconter, et le prince d'interrompre par des "so ! so !", mais le vieux de continuer "ja, das war..." ; mais le maréchal de la cour ne doit pas aimer les histoires, il pousse si vite le prince de l'un à l'autre ! C'est fini, toute la cour disparaît.

A ce moment, le petit prince Luitpold vient, comme à la dérobée, pour voir ces vieux si vieux ; il passe lentement en les regardant, et c'est une apparition gracieuse, car le "petit Luitpold" est un vrai petit prince charmant.

Des valets en livrée rechaussent les vieux, et comme ceux-ci ne peuvent de leur haut gradin sauter sur le parquet, les valets soulèvent dans leurs bras ces gros poupons qui se cramponnent à leur cou et se laissent poser à terre avec la circonspection qui sied aux choses d'autrefois. Et les vieux, au bras d'un fils ou d'un petit enfant, s'en vont, ferrant de la canne, la bourse blanc-bleu se balançant à leur cou, le bonnet droit sur leur tête, qui continue la courbe du dos. On perçoit des voix flûtées : ils commencent déjà à raconter pour la première fois ce que le prince leur a dit.

Dans les églises : les tombeaux

Dans toutes les églises, le Saint Sacrement reste exposé jusqu'au samedi soir, mais l'ostensoir est voilé de gaze blanche. De longues tentures noires pendent aux murs, et, dans l'après-midi du vendredi, des stores noirs sont tirés sur les fenêtres, et des demi-ténèbres flottent sous les voûtes. Mais le reposoir, tout de fleurs, brille des mille flammes des cierges, parfois du haut des nefs pendent des grappes électriques et, dans l'obscurité, c'est comme un ciel plein d'étoiles. Il y a

des rampes d'électricité qui dessinent des colonnes, des arcs, des monogrammes. Il y a dès globes de verre, remplis d'eau colorée ; une lumière placée derrière leur donne des transparences et des feux de rubis, de saphirs énormes.

On appelle ces reposoirs " tombeaux " (Graber) parce que, sous chacun, une grotte figure le tombeau de Jésus. Le Vendredi-Saint, le rideau qui la ferme est levé et l'on aperçoit un grand Christ de cire, étendu dans la tombe, comme il le fut après la descente de croix. Je l'ai vu à Saint-Louis, seul au milieu du chœur rempli de petites fleurs comme une prairie de mai. Et, pendant deux jours, c'est un va-et vient ininterrompu d'adorateurs.

L' " Auferstehung "

Vers les 7 heures, le samedi soir, les églises débordent ; c'est l'heure de l' " Auferstehung " ou " Résurrection. " La procession se rend en silence au reposoir. Le Saint Sacrement encensé, le diacre découvre l'ostensoir, le descend et le remplace par une statue du Christ s'élevant du tombeau avec sa bannière.

Les Capucins de Saint-Joseph usent ici d'une petite mise en scène. L'ostensoir est posé sur une console fixée à un grand disque d'or mobile ; le diacre a fait lentement tourner le disque, remplacé l'ostensoir par la statue ; un second tour du disque et Jésus ressuscité se dresse au-dessus du reposoir. Le prêtre chante : *Christus ist auferstanden !* Le Christ est ressuscité ! — *Alleluia ! Alleluia !* répondent à pleines voix les orgues et les chœurs. La procession se rend au maître-autel, l'officiant entonne : *Te Deum laudamus !* et tout le peuple chante l'hymne en allemand. Vous dirai-je que c'est émouvant, que j'ai vu des hommes qui avaient aux yeux des larmes de joie ? Et l'hymne montait comme un cri de délivrance.

Matin de Pâques

Très pittoresque, ce matin de Pâques, où chacun s'en va à la messe avec son petit ou son gros panier. Les paniers, garnis d'un linge bien blanc, sont remplis de gâteaux, d'œufs, etc., et, par-dessus, un petit agneau en sucre avec une petite bannière rouge. Impossible d'avancer dans l'église, il y a une foule très compacte, et comme l'espace de gens à gens est pris par les paniers posés à terre.... J'ai essayé de traverser pour entrer à la sacristie, mais j'ai dû y renoncer.

HENRY POIVEZ.

CHRONIQUE

ITALIE—ROME

Chez le Cardinal Ferrata, ponent de la cause, a eu lieu une réunion antipréparatoire de la Congrégation des Rites pour discuter l'héroïcité des vertus dans la cause de béatification de la Vénérable Benoite Rencurel, tertiaire dominicaine.

REGGIO

On vient d'inaugurer dans cette ville, théâtre d'un si grand malheur, la plus grande des églises données par Pie X, et qui est desservie par les Dominicains. C'était le 8 décembre, et l'Immaculée présidait ainsi à la renaissance de Reggio. Le délégué pontifical, Mgr Rousset, prit texte de cette circonstance dans le discours qu'il prononça à l'Évangile. Reprenant pour ces autres confins de l'Italie, la prière que Léon XIII, au terme de sa vie, avait dictée pour une statue de la Vierge, érigée parmi les Alpes neigeuses :

Virgo nive candidior, ausoniae protege fines

Vierge, plus blanche que la neige, dit-il, protège les confins de l'Italie !

Il se plut alors à insister sur cette affirmation de l'Immaculée à Reggio : c'est à un fils du Carmel que Pie X, restaurateur de la Calabre, confie les destinées de Reggio, et ce pontife trouve ici dans les fils de saint Dominique des collaborateurs d'élite. Deux grands Ordres éminemment consacrés à Marie sont ainsi représentés, en ce jour où un peuple se réveille : l'un par l'archevêque—Mgr Rousset,—qui fut le Général des Carmes, l'autre par le R. P. Desqueyrous, procureur général des Frères Prêcheurs.

En cette protection de Marie, en cette affluence d'un

peuple réconforté autour des autels, l'orateur fit voir les forces irrésistibles de vie que recèle la foi chrétienne. Il rappela les souvenirs tragiques de l'heure fatale où Reggio s'abîma, et dont la prière seule peut consoler les survivants :

..... se ogni dolce cosa
 M'inganna, e al tempo che sperai sereno
 Fuggir mi sento la vita affannosa,
 Signore, fidando al tuo paterno seno
 L'anima mia ricorre e si consola
 In un affetto che non è terreno !

dit-il avec le poète Giusti : "Si toute douce chose—me trompe, et si, à l'heure même que j'espérais seraine—Je sens fuir la vie angoissée,—Seigneur, avec confiance, à votre sein paternel—Mon âme recourt et se console—En un amour qui n'est pas terrestre."

Et il put conclure, par un vers de Manzoni qui s'appliquait à merveille, non seulement à la cérémonie présente, non seulement à la réception triomphale de Mgr Rousset deux jours auparavant, mais aux multiples manifestations de la vie renaissante dans la Calabre tout entière : "... Parmi tes triomphes, *bell' immortal benefica fede, servi ancor questo* : belle immortelle et bienfaisante foi, écris encore celui-ci". (1).

FRANCE—LE BILAN DE 1909

Voici comment la *Correspondance de Rome* établit le bilan religieux de la France pour l'année dernière :

L'année 1909 a été pour les catholiques français l'année de Jeanne d'Arc. La cérémonie de la béatification dans St-Pierre, répétée dans toutes les églises de France, voilà le point culminant et lumineux de cette année, par ailleurs traversée de tant d'angoisses et de tant de deuils.

L'élévation de Jeanne d'Arc sur les autels a donné d'abord, en même temps que la mesure des vertus de la Bienheureuse, celle de l'amour de Pie X pour la France. Car le Saint-Père a voulu glorifier dans la Pucelle le symbole de cette France catholique qui est la Fille aînée de l'Eglise, le soldat de Dieu dans l'histoire, la pépinière inépuisée des missionnaires propagateurs de la foi.

Pie X ne croit pas à la fin de la mission providentielle de la France catholique ; et le baiser inoubliable qu'il a dé-

(1) Correspondance de B. Sienna à *La Croix* de Paris.

posé sur le drapeau français, n'a pas été seulement le remerciement d'un passé méritoire, il a été le témoignage d'un présent fidèle et le gage d'un avenir glorieux.

La béatification de Jeanne d'Arc a été celle d'une guerrière ; grande leçon adaptée au temps présent et à la situation critique où l'Eglise de France se trouve acculée.

Séparée de la vie nationale, jetée à la rue comme un serviteur brutalement renvoyé, enserrée dans un véritable réseau de lois qui vise à l'étouffer, l'Eglise de France porte encore au flanc, comme une blessure toujours ouverte et toujours élargie, l'école athée par où s'écoulent à flots ses jeunes forces, les âmes de ses enfants.

L'Eglise de France ne combat pas pour les honneurs mais pour l'honneur ; elle ne combat pas pour la grandeur mondaine mais pour la vie ; et c'est d'un combat pour la vie que Pie X a voulu lui dicter le mot d'ordre et le plan.

Instruit par la longue expérience des divisions politiques incurables de la France antisectaire, il a dit aux catholiques qu'ils s'unissent sur le terrain des revendications religieuses, et autour de la seule autorité locale, capable de s'imposer à tous les catholiques français : les évêques, cet épiscopat dont les prédécesseurs—selon un mot célèbre—ont fait la France.

Malgré quelques rares hésitations du premier moment, tout le monde peut constater aujourd'hui que non seulement la voix du Pape a été suivie d'un ébranlement général des catholiques français, mais que le mouvement se fait de plus en plus irrésistiblement, dans le sens des directions pontificales.

Les Congrès diocésains ont commencé pour la vie proprement religieuse, ils ont rallumé la propagande dans chaque diocèse et rapproché les fidèles de leurs pasteurs.

Et voici maintenant un salutaire travail qui se fait autour des évêques. Les vrais catholiques demandent à leurs pasteurs de leur fixer les revendications essentielles pour lesquelles ils doivent combattre, et ils se préparent à la lutte en se comptant et en se disciplinant. Amis et alliés promis d'avance à tous les honnêtes gens qui voudront d'eux sans en rougir, ils sont décidés à ne plus être les dupes d'un libéralisme équivoque qui prend leurs forces en leur imposant l'abdication et en se préparant à les abandonner à la première occasion.

On se bat déjà autour de l'écolé.

Les évêques ont proclamé dans une lettre collective les deux droits imprescriptibles—et d'ailleurs inspirés dans la loi—sur lesquelles aucune conscience catholique ne saurait transiger. L'école neutre est inacceptable dans son principe même ; c'est l'école confessionnelle qui est l'école naturelle des croyants, parfaitement légale d'ailleurs, puisque la France est encore sous le régime de la liberté d'enseignement,—*vestigia morientis libertatis*, comme disait Tacite.

Il ne faut pas compter sur la victoire pour demain, mais les catholiques français l'obtiendront certainement s'ils la méritent.

Qu'ils veuillent oublier les susceptibilités personnelles et les particularismes des groupes, pour ne plus se souvenir que de leur qualité essentielle de catholiques, et des devoirs qu'elle impose. C'est déjà beaucoup que cette obligation de conscience soit de plus en plus clairement sentie par les bons catholiques de France, depuis que Pie X l'a définie comme il l'a fait plusieurs fois pendant l'année qui vient de finir, mais surtout dans une occasion historique, en présence de presque tout l'épiscopat français et sous le regard de la nouvelle Bienheureuse.

Sur ce point essentiel l'année 1909 laisse un héritage que les catholiques français ne renieront pas.

BELGIQUE—KAIN LE SAULCHOIR

Nous saluons avec joie les noces d'or de l'Année Dominicaine. On sait que cette Revue est l'organe de la Province dominicaine de France, et de celle-ci nous gardons un souvenir trop fidèle et reconnaissant pour ne pas nous réjouir du bien qu'elle a fait en France même et dans ses *missions étrangères*, depuis sa restauration par le Père Lacordaire. Le numéro de janvier (1) nous apporte l'histoire de cette restauration, de ses développements, des grands hommes qu'elle a suscités, des grandes œuvres qu'elle a accomplies. La figure du P. Lacordaire domine, comme il convenait, et inspire en même temps une magnifique série d'articles écrits avec amour, dans lesquels nous sommes conduits avec le R. P. Gardeil, à

(1) Ce numéro vient de paraître sous la forme d'une charmante brochure intitulée : *Le P. Lacordaire et la Province Dominicaine de France*. Nous l'annonçons en quatrième page du supplément.

travers "soixante ans d'études et d'exodes", nous arrêtant, avec le R. P. Ollivier, devant "la figure profondément originale" d'un Maître des novices, le P. Manuel, saluant avec le R. P. Mainage, les illustres prédicateurs dont les noms sont connus de tous, le P. Chocarne, le P. Monsabré le P. Didon,— et avec le R. P. Gillet, les grands artistes dont les principaux sont le P. Besson, le frère Piel, le fr. Aussant, le P. Bonhomme et le P. Danzas. Les missions ne pouvaient être oubliées dans ce précis d'histoire, non plus que le Tiers-Ordre, dont le R. P. Lemonnyer, nous dit la salutaire influence sur de belles et grandes âmes, tandis que le R. P. Allo nous parle avec émotion de la Mission de Mossoul et de ses missionnaires "dont le zèle a souvent abrégé la vie, car on est mort beaucoup là-bas". Nous permettra-t-on d'ajouter qu'une autre Mission de la Province de France, celle du Canada, ne saurait être tenue pour quantité négligeable ? Du moins nous le pensons ainsi dans notre gratitude émue envers ceux qui sont venus ici pour fonder l'œuvre dominicaine, et dont les noms restent en bénédiction parmi le peuple qu'ils ont évangélisé. Une touchante histoire serait à écrire du bien qu'ont fait en ce pays le P. Matthieu, le P. Jutteau, le P. Charmont, le P. Morard, le P. Sauval, et tant d'autres ! A l'intention de ces Frères et de ces Pères, *qui ont travaillé avec nous dès le commencement et dont les noms sont inscrits au livre de vie*, le premier Conseil Plénier de la Congrégation dominicaine au Canada a décrété qu'une messe serait dite en chacun de nos couvents, qui ont voulu par là témoigner publiquement leur reconnaissance et acquitter une partie de leur dette.

A l'Année Dominicaine nos fraternelles félicitations et nos sincères souhaits !

A la Province de France, nous adressons l'hommage de notre filial respect !

IMPRIMATUR :

†

A. X.

Epus. Sancti Hyacinthi.

PRÉDICATIONS

VALLERFIELD, le 7 mars.....	T. R. P. HAGE.
FALL RIVER, Sainte-Anne, Carême.....	R. P. R. MIVILLE.
OTTAWA, S. Jean-Baptiste, Carême.....	T. R. P. HAGE.
OTTAWA, Cathédrale, retraite des jeunes gens et des hommes du 6 au 20.....	R. P. DALLAIRE. R. P. THIBAUT.
COHOES, Ste-Anne du 6 au 27.....	T. R. P. BACON.
“ St-André du 6 au 27.....	R. P. M. MARION.
	} T. R. P. CESLAS COTE.
BUCKINGHAM, du 19 au 28.....	} R. P. A. DALLAIRE. R. P. D. DE LAMOTHE. R. P. FR. THIBAUT.
L'ÉPIPHANIE, le 25 et le 27.....	R. P. HYAC. FOREST.
GATINEAU, le 27.....	R. P. J. MATHIEU.
“ Fête de St Thomas.....	T. R. P. A. LEMIEUX C. S. S. R.
ST.-J.-BAPTISTE, Ottawa, le 2 Oeuv. des Tabern.	T. R. P. BACON.
“ le 3 Tiers-Ordre, dames.....	T. R. P. BACON.
ROCKLAND, du 4 au 7.....	R. P. D. DE LAMOTHE.
LEWISTON, <i>Station quadragésimale</i>	} R. P. BROUSSEAU. R. P. ROY.
“ St-Pierre, Retr. des enfants, du 2 au 6.	R. P. FOULON.
“ Association St. Domin. Conférence....	T. R. P. GILL.
“ Réunion du T. O., 27 mars.....	T. R. P. GILL.
WATERVILLE, Sermon.....	} R. P. BEAUDÉ. T. R. P. GILL.
“ Lisbon, dominicales.....	} R. P. KAMARRE.
FAIR HEAVEN, Vt. 20 au 27.....	R. P. COUTURE.
“ Réunion du Tiers-Ordre le 17.....	T. R. P. COTÉ.
ST. ARSÈNE, Montréal du 13 au 27.....	R. P. BOURBONNIÈRE.
SALAMANCA, N.-Y. du 13 au 27.....	T. R. P. COTÉ.
SCRANTON, Pa.....	T. R. P. COTÉ.
STE ANNE DE LA PÉRADE, du 13 au 20.....	R. P. COUTURE.
N.-D. DES NEIGES, Montréal.....	R. P. RONDOT.
N.-D. DE GRACE, Vendredi Saint.....	R. P. RONDOT.
“ “ Pâques.....	R. P. RONDOT.
ST. PACOME, Neuvaîne.....	T. R. P. LANGLAIS.
STE-CATHERINE DE PORTNEUF, Triduum.....	R. P. R. FARLY.
BATISCAN, du 3 au 6.....	R. P. R. FARLY.
ST. JOSEPH DE LÉVIS.....	T. R. P. LANGLAIS.
STE JULIE DE SOMERSET, du 22 au 24.....	R. P. R. DUPRAS.
MONTRÉAL, St. Joseph, du 27 fév. au 20 mars...	R. P. COUET.
QUÉBEC, Réunion du Tiers-Ordre, le 6.....	R. P. R. DUPRAS.